1 – Questions et réponses sur des passages de l'Écriture

1. Q. Le Saint Esprit fut répandu sur Corneille et sur sa maison, c'est-à-dire sur les Gentils, comme il l'avait été sur les Juifs à la Pentecôte. – Pourquoi n'en est-il pas ainsi maintenant ?

R. Quoique la question ne le dise pas en tout autant de mots, nous allons plus loin et nous affirmons le fait quant aux Juifs, aux Samaritains et aux Gentils (Act. 2:8 et 10). Le caractère réel de ce fait, c'est son caractère de communauté. Nous avons là une confirmation de cette vérité que l'effusion du Saint Esprit constitue un don fait aux saints, au commencement et une fois pour toutes ; tandis que chacun, pour ce qui regarde sa participation personnelle à ce don, reçoit le Saint Esprit au moment où il croit. (Act. 19:2). Les trois passages ci-dessus montrent que Dieu posa le sceau de son Esprit sur chacune des parties distinctes dont l'Église devait être formée, pour donner par là à chacune d'elles un titre divin et indépendant a la relation à soutenir avec Lui ainsi qu'à l'unité commune. Mais une fois cette unité formée, et l'assemblée devenue la demeure du Saint Esprit, il n'y avait plus lieu de s'attendre à quelque manifestation de la puissance qui formait et scellait l'Église, parce que le Saint Esprit était là, et devait y demeurer à toujours. Attendre la venue du Saint Esprit sur l'Église, c'est nier qu'Il s'y trouve déjà, et qu'à cet égard nous sommes responsables ; c'est vouloir recommencer ce qui est déjà devant Dieu dans une position de responsabilité en vertu de la présence du Saint Esprit. Dieu peut pardonner des expressions employées dans l'ignorance, et y répondre même ; mais si on les emploie de propos délibéré, et avec connaissance de cause, c'est de l'incrédulité. Actes 19 montre que la participation individuelle au Saint Esprit constitue un point tout différent, et d'une grande importance. Douter que le peuple de Dieu possède le Saint Esprit c'est de l'incrédulité sur ce point-là. Douter que les Samaritains ou les gentils pussent le recevoir de manière à avoir part dans les nouveaux privilèges, était un doute sans fondement et qu'il était bien digne de Dieu de résoudre en grâce dans le sens, néanmoins, de la commune unité du rassemblement sur la terre. Désirer de voir l'Esprit de Dieu agir puissamment, constitue un bon désir ; – mais exprimer le désir qu'Il soit de nouveau répandu, c'est parler le langage de l'incrédulité, quoique Dieu puisse le pardonner et accorder de la bénédiction.

2. Q. 1 Corinthiens 14:21-34. Le verset 30 renferme-t-il une injonction au second prophète d'attendre jusqu'à ce que le premier se soit tu ; ou bien prescrit-il à celui qui parle de se taire à cause de la révélation accordée à celui qui est assis ?

R. La première opinion était celle de Grotius ; mais il me paraît évident que c'est la dernière pensée qui est la véritable. Il s'agit, ce me semble, de l'importance souveraine d'une *révélation.* (Comp. les v. 6, 26). L'enseignement ordinaire doit céder le pas à une révélation. Le passage ne suppose pas que le premier prophète parlait par révélation.

3. Q. Apocalypse 7. Qu'est-ce que c'est que cette tribulation ? Si ce n'est pas l'Église proprement dite qui en vient, de quels autres Gentils sauvés l'Esprit parle-t-il ? Est-ce de ceux qui se sont convertis durant le Millénium ? D'où viennent les Gentils rebelles de la fin ? (Apoc. 20).

R. La grande tribulation dont il est parlé en Matthieu 24 (et Marc 13) est évidemment identique avec celle dont traitent Jérémie 30 et Daniel 12, et ne s'applique qu'à Jacob. Celle-ci a une sphère plus étendue, et n'est pas même limitée à la terre Romaine. Il y a des Gentils épargnés malgré leur association avec les Juifs idolâtres que le Seigneur jugera à sa venue. (És. 66.). Plusieurs considérations rendent manifeste que les sauvés dont il s'agit dans notre passage, ne sont point l'Église. Toute leur condition fait contraste avec celle des anciens couronnés. L'expression « devant le trône de Dieu. » doit s'entendre moralement et non dans un sens physique. (Comp. 14:3) La traduction ordinaire va trop loin en faisant habiter Dieu avec eux : le sens véritable est que Dieu sera un tabernacle sur eux, comme autrefois la colonne de nuées faisait ombre sur Israël. Le fait que le soleil ne les frappera plus tendrait à prouver qu'ils se trouvent sur la terre. L'existence d'un temple ne les place pas non plus dans le ciel ; au moins, il ne se trouve pas de temple dans la nouvelle Jérusalem. Ils sont sauvés par Celui qui est assis sur le trône et par l'Agneau : ce qui les rattache au temps d'un gouvernement d'introduction, quoique non pas au temps du millénium. Ils ne motivent pas leurs louanges, comme le font les anciens Apocalypse 4 et 5 – ce qui caractérise l'intelligence des saints proprement célestes. Leurs bénédictions consistent à être délivrés de toute souffrance, et à être conduits par les soins du Berger aux fontaines rafraîchissantes. En un mot, leur relation avec Dieu, en tant que placés devant le trône, les met en dehors de toute association avec Lui selon le vrai caractère des saints strictement célestes. Les anges mêmes sont placés autour du trône ; mais non pas ces derniers. Mais si les sauvés de la grande tribulation n'appartiennent point à l'Église, ils sont certainement mis à part avant le Millénium. Ils sont en relation avec Dieu sur la base du caractère qu'Il prend comme introduisant le Premier-né dans le monde. De là vient qu'ils passent par la tentation qui doit venir sur tout le monde, au lieu d'en être gardés et d'être appelés après. Je ne vois pas que la pensée soit de désigner le ciel ou la terre ; il s'agit plutôt de révéler le caractère de la relation. De même que le nombre parfait des élus d'Israël serait scellé, ainsi il y aura une multitude innombrable de Gentils épargnées au temps où le trône de Dieu prendrait sa place en haut après le départ des saints glorifiés, et avant que le Premier-né soit de nouveau introduit dans le monde. Mais ce sujet est entièrement différent de celui des nations à la fin des mille ans. Quant à ces dernières multitudes, elles viennent à l'existence durant le millénium, et ne possèdent pas la vie éternelle. Elles rendent une obéissance feinte au Roi des nations, mais elles n'ont point de crainte pieuse, de sorte qu'elles n'ont besoin que d'être tentées par les séductions de Satan, pour être menées captives à sa volonté. Cela ne présente donc réellement aucune difficulté.

De la Purification précédant l'Expiation

J'ai été souvent frappé de voir que l'Écriture place la purification avant l'expiation. Quelqu'un de nos frères plus avancé dans la connaissance pourrait-il expliquer cela ? Nous sommes accoutumés, ce me semble, à considérer l'expiation comme le fondement de notre sainteté et de notre acceptation devant Dieu. Cependant, lorsque les deux idées de purification et d'expiation nous sont présentées dans les Écritures, c'est toujours, n'importe la différence du langage ou du symbole, si invariablement dans cet ordre-là, qu'on ne peut le considérer que comme fort significatif.

Le lépreux, par exemple, devait d'abord se laver ; après quoi, il offrait le sacrifice dont le sang faisait propitiation : il en était ainsi dans toutes les purifications avec sacrifice. Pareillement en Hébreux 6:2, « la doctrine des ablutions (non pas des baptêmes, voir le grec) et de l'imposition des mains », c'est-à-dire la doctrine des purifications et du transfert du péché sur la victime du sacrifice[1]. Voyez encore, 1 Corinthiens 6:11, mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés, c'est-à-dire déclarés affranchis de la condamnation ; et 1 Jean 5:6, c'est lui qui est venu par l'eau et par le sang, Jésus le Christ, non seulement dans *la puissance* de l'eau, mais dans *la puissance* de l'eau et du sang. Ce passage, soit dit en passant, renferme une déclaration de Dieu fort importante dans ce temps-ci, où le socianisme le rationalisme et la théologie nouvelle, s'accordent à enseigner que Christ sauve « par l'eau seule », c'est-à-dire en produisant, ou en favorisant désormais d'une manière ou d'une autre notre purification personnelle, et non pas « par le sang », par sa mort, en tant que sacrifice expiatoire. Mais pour en revenir à notre question, comment se fait-il que le sang n'est point placé le premier ? Et encore dans ces passages : Il y en a trois qui rendent témoignage, l'Esprit, l'eau et le sang ; Christ Jésus nous a été fait sagesse, justice, sanctification et rédemption (1 Cor. 1:30)[2].

Remarquons, en outre, que cet ordre n'est pas seulement observé lorsque la purification se rapporte à la grande œuvre accomplie une fois pour toutes, à notre nouvelle naissance ; mais qu'il l'est aussi quand il est question d'un aspect moins fondamental de cette œuvre, du développement progressif, de la croissance du « nouvel homme » créé en nous, développement manifesté en ce que la résistance que rencontre le vieil homme devient de plus en plus grande, et que ses facultés naturelles sont toujours plus au service de l'homme nouveau. Ceci m'amène à un passage qui, quoique d'une signification trop incertaine pour servir de base à ma question, a cependant été le premier à la faire naître dans mon esprit, il y a longtemps déjà : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, etc » La plupart des chrétiens probablement supposent que ces expressions constituent deux manières différentes de signifier la même chose ; mais je ne le pense pas, soit à cause de leur répétition si fréquente, même avec des termes différents, comme « ma chair est en vérité un aliment et mon sang est en vérité un breuvage », et sans que l'auteur cherche à abréger en omettant l'une des deux formes ; soit aussi à cause de leur importance spirituelle précise, si on les rapproche de types semblables qui se trouvent dans d'autres parties de l'Écriture. L'expression *manger la chair,* de même que l'acte par lequel autre fois le sacrificateur mangeait une portion du sacrifice, signifie que nous tirons notre nourriture et notre force spirituelle de la contemplation de Christ et du soin que nous portons à nous l'approprier dans ses divers offices, dans sa doctrine et dans son caractère personnel, ainsi que nous prenons et que nous nous assimilons la nourriture naturelle de manière à en former notre corps ; tandis que celle de *boire le sang «* qui est la vie » signifie que nous recevons en nous-mêmes « la vie par son sang », ce qu'on aurait supposé devoir être mentionné le premier.

Un autre fait remarquable et inexpliqué, c'est que tandis que l'idée figurative de boire le sang est inculquée dans le Nouveau Testament, tant dans les expressions de ce passage que dans l'acte de la Cène du Seigneur, elle est cependant repoussée d'une manière expresse et à diverses reprises dans l'Ancien ; non pas simplement par des raisons physiques, mais bien positivement en raison de la signification symbolique attachée au sang dans les rites mosaïques qui étaient éminemment des types de la doctrine de Christ.

J'ai le sentiment que des pensées utiles doivent être impliquées dans le véritable motif de chacune de ces circonstances

R. L'expression de 1 Pierre 1, « sanctifiés pour l'aspersion du sang de Jésus Christ », répond parfaitement au point principal de la demande d'explication qui précède. Nous sommes nés de nouveau afin d'avoir part aux effets du sang et de l'œuvre de Christ. Lorsque les choses sont nommées ensemble dans l'Écriture la sanctification précède la justification. Le langage ordinaire est très différent. La justice n'est pas placée de la sorte parce qu'elle constitue le fondement sur lequel Dieu en agit avec nous pour nous bénir et nous introduire, par cette régénération qui nous met à part pour lui dans la parfaite acceptation de Christ. La grâce règne par la justice. Il y a donc progrès pratique dans la sainteté.

La portée de Jean 10 est quelque peu différente. Le chapitre y avait présenté le Fils de Dieu comme vivifiant qui Il voulait : il s'agit là du pouvoir souverain de donner la vie ; tandis qu'ici au chapitre 6, il s'agit de se l'approprier par la foi et par la foi dans le Fils de l'Homme. C'est-à-dire le Seigneur venu en chair. De là vient qu'il est le pain qui est descendu du ciel. Mais ce n'est point le Christ des Juifs reçu comme né sur la terre mais le Fils de

[1] Je n'accepte pas la traduction et moins encore l'exégèse proposées. Le passage, à mon avis, ne fait point allusion aux purifications, ni a l'imposition des mains sur la victime, mais bien aux ordonnances touchant la purification et l'imposition des mains concernant les hommes. (L'Éditeur de *Bible Treasury*)

[2] Ici évidemment la rédemption envisage le triomphe final lorsque le corps de notre humiliation sera changé dans celui de la gloire de Christ. (L'Éditeur de *Bible Treasury*)

l'Homme (la Parole faite chair) qui donne la vie au monde. Il faut qu'il soit reçu dans ce caractère-là. Et pour le recevoir dans ce caractère dans lequel seul est la vie, il nous faut aller jusqu'à sa mort. Il faut que nous mangions sa chair et que nous buvions son sang. Cela marque sa mort – le sang séparé du corps. L'incarnation n'est d'aucun avantage pour la vie à moins que la mort intervienne. Si non il n'y a pas d'expiation – le péché n'est point ôté. « À moins que le grain de froment ne tombe en terre et ne meure il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. » D'abord il faut *manger la chair,* parce qu'il s'agit en tout premier lieu du grand point de l'incarnation – Christ venu en chair pour l'homme pour le monde. Il est ajouté ensuite *boire le sang,* parce que c'est précieux en tant qu'un Christ mort le sang hors du corps. Cela fait ressortir ce qu'ont de monstrueux le refus de la coupe dans le Romanisme et la doctrine de la concomitance (c'est-à-dire la doctrine qui enseigne que le sang se trouve dans le pain ou le corps prétendu de Christ).

L'interdiction du sang dans l'Ancien Testament signifiait que l'homme dans la chair ne pouvait toucher à la mort. La vie appartient à Dieu. Le fait que nous buvons le sang de Christ montre que par sa mort nous avons été délivrés de la chair en tant que morte ; et qu'ainsi la mort est pour nous vie et liberté, et aussi délivrance du vieil homme et de sa culpabilité pour nous qui avons éprouvé les effets du pouvoir vivifiant dont parle Jean 5.

Q. Est-ce une doctrine saine que de dire que les croyants furent justifiés, vivifiés, ressuscités, etc, en Christ et avec lui, lorsqu'il mourut et ressuscita ; en d'autres termes, qu'ils furent justifiés avant de naître, et que la foi en donne seulement la connaissance ?

R. Parler ainsi, ce n'est point parler selon la saine doctrine. Dans un sens abstrait, toutes choses sont, de toute éternité, présentes à Dieu, et pour lui il n'existe pas de temps ; mais, à ce point de vue, il ne faut pas dire « lorsque » ou « avant », car il ne saurait y avoir de « lorsque » ni « d'avant » là où le temps n'existe pas.

La manière dont l'Écriture nous présente les choses s'oppose absolument à ce qu'on emploie un tel langage, car elle déclare que Christ est mort *au temps convenable* pour des impies, *lorsque* nous étions encore sans force. D'ailleurs, puisque, comme elle nous l'enseigne, nous sommes justifiés par la foi, il est bien évident que nous ne sommes pas justifiés sans que nous croyions, mais que nous le sommes par la foi « au moyen de la foi en son sang » ; ce n'est point sans la foi, ni antérieurement à elle. Par suite, ce n'est pas non plus sans que nous soyons en même temps nés de Dieu. *Lorsque nous étions morts* dans nos péchés, nous avons été vivifiés ensemble avec lui, etc. Vous êtes sauvés par la foi. Nous étions par nature des enfants de colère, mais Dieu, qui est riche en miséricorde, *alors que* nous étions morts dans nos fautes, nous a vivifiés. C'est une nouvelle nature que nous n'avions jamais possédée, dans notre existence personnelle, avant qu'elle nous eut été communiquée lorsque nous n'avions que la vieille nature. Dire que de toute éternité nous étions croyants, c'est dire une absurdité. On pourrait dire, dans le même sens, que nous étions de toute éternité incrédules, et aussi glorifiés de toute éternité, car tout cela se trouvait ensemble dans la pensée de Dieu en dehors du temps.

Il n'est point vrai que Romains 4:25, signifie, *à cause que nous étions justifiés.* Le passage ne dit point cela : *dikaioôsis* ne saurait avoir ce sens ; mais il signifie : *afin de nous justifier.* Si l'Apôtre avait voulu exprimer l'autre idée, il aurait dit : *dia to dikaiôthênai hêmâs.* De là vient que lorsque le participe passé est employé, la foi est toujours ajoutée. C'est ainsi que nous lisons : *dikaiôthentes,* etc, « étant justifiés *par la foi. »* le passage Éphésiens 4:18, prouve le contraire de ce que l'on avance. Ceux dont il s'agit étaient « étrangers à *la vie de Dieu »,* lorsqu'ils étaient dans les ténèbres ; et en vue de cet état, Paul parle d'apprendre Christ – ce qui revient à dire que lorsqu'ils étaient incrédules, ils avaient à l'apprendre. « Si toutefois vous avez été instruits en Lui, selon que la vérité est en Jésus, savoir, que, quant à la conversation précédente, vous dépouilliez le vieil homme et que vous soyez renouvelés dans l'esprit de votre entendement. » Or, il s'agit là évidemment d'une œuvre opérée en eux. S'ils avaient réellement appris Christ, ils savaient ce que c'était que dépouiller le vieil homme (ils l'avaient eu auparavant), et que revêtir le nouveau qu'auparavant ils ne possédaient pas.

Prétendre qu'un homme est né de Dieu quand il est dans ses péchés, c'est avancer une chose fausse a et c'est une absurdité que de dire qu'il est créé de nouveau dans le Christ Jésus quand il n'est purement et simplement qu'un pécheur. L'Écriture ne s'exprime point de la sorte ; mais toujours elle rapporte la justification à la foi, laquelle, à coup sûr, je ne possède point avant que je croie. Cette manière de parler sur ce sujet appartient aux calvinistes rigides. S'ils veulent dire seulement par là que tout se trouvait dans les pensées et les desseins de Dieu, ils ont parfaitement raison ; mais l'Écriture ne s'exprime jamais comme eux, et elle présente l'homme comme une créature qui appartient au temps, est dans le temps, et avec laquelle sont suivies des voies morales. Si on allègue que la vie que nous avons reçue existait de toute éternité, car c'est Christ qui est notre vie, on a encore raison ; mais cette vie n'est point notre jusqu'à ce que nous ayons Christ, et avant de le posséder nous sommes des enfants de colère : du moins, c'est ainsi que parle l'Écriture. L'œuvre peut bien être envisagée tout entière mentalement en Christ, *lorsque* la puissance opérait ; mais si on la rapporte aux saints, comme si pour eux l'œuvre ne consistait qu'en ceci, savoir, qu'ils en ont maintenant connaissance, alors c'est une chose fausse et pernicieuse ; parce que Dieu purifie le cœur par la foi, tout aussi bien qu'il nous justifie par elle. L'Écriture dit « quelle est l'excellente grandeur de sa puissance envers nous *qui croyons,* selon l'opération de la puissance de sa force », etc. ; elle ne dit pas, envers nous élus. Ce n'est que dans les croyants que la puissance a opéré. J'ignore si on prétend que la foi est éternelle.

~~~~~
~~~~~

Q. Quelle différence y a-t-il entre les sacrifices de bonne odeur, les sacrifices par le péché, etc, et ceux du jour des propitiations ?

R. Les sacrifices dont il est question dans les premiers chapitres du Lévitique nous présentent, chapitres 1-3, la valeur et le caractère intrinsèques du sacrifice et de l'oblation que Christ fait de lui-même, envisagés et estimés dans la communion. Dans les chapitres 4, 6, 7, il s'agit du cas où « une personne a péché », c'est-à-dire que, là, les sacrifices ont pour but de répondre aux besoins positifs des âmes, à leur péché positif, quel qu'en soit le caractère, et les personnes, qu'il s'agisse d'un individu ou de tout le peuple, sont pardonnées. Dans le sacrifice pour le grand sacrificateur, il n'est point fait mention de propitiation, ni de pardon. On peut suivre cela, comme toute relation est interrompue pour le peuple, jusqu'au verset 20 ; si non, c'est un cas exceptionnel.

Pour ce qui est du chapitre 16 du Lévitique, il y est question plutôt, à ce qu'il me semble, de l'établissement de la relation avec Dieu, ou, plus exactement, du fondement de la relation. Il n'y est point parlé de pardon. Le péché est ôté ; le caractère de Dieu est maintenu et glorifie, et les péchés sont tous emportés – l'impureté est ôtée, de sorte que les choses sont pures. Le sacrificateur va au-dedans du voile, de manière à fournir par le sang un fondement aux relations de Dieu avec le peuple, lorsque le péché était là. On faisait aussi aspersion du sang sur le tabernacle pour le rendre propre à être la demeure de Dieu, et ensuite tous les péchés étaient emportés dans une terre inhabitée. Dieu pouvait ainsi être avec le peuple, et le pardon personnel, individuel, était ratifié par les sacrifices pour le péché et pour le délit. Ce double caractère des sacrifices de Lévitique 16, se rattachait en partie à l'imperfection des sacrifices qui devaient être réitérés et au fait que le voile n'était pas déchiré. Mais nous apprenons par là à connaître le double aspect de l'œuvre dont il s'agissait : il s'agissait de relation, en dehors du péché, relation fondée sur la justice et le pardon.

Ce sujet est traité en Hébreux 9 et 10, où l'Apôtre, après avoir présenté, dans le chapitre 9, le jour des propitiations comme conduisant une fois pour toutes le peuple de Dieu à attendre Christ qui doit venir pour lui sans avoir plus rien à faire avec le péché, parce qu'Il l'a aboli à l'égard des siens, en fait l'application dans le chapitre 10, et fait voir que les sacrifices qu'on offrait chaque année (ceux de Lév. 16) avaient pour but de rappeler continuellement les péchés, ainsi que le fait qu'ils n'étaient pas ôtés. Il montre ensuite que Christ s'est offert lui-même, mettant ainsi de côté, par l'oblation du corps que Dieu lui avait préparé, tous les sacrifices du Lévitique, de quelque espèce qu'ils soient, dans l'œuvre qu'il a faite comme accomplissant ce que figurait d'une manière imparfaite Lévitique 16 ; c'est-à-dire que, par le moyen de l'œuvre que Christ a opérée peur nous réconcilier avec Dieu, Il a porté et entièrement aboli tout péché pour ceux qui croient en Lui, de sorte qu'il n'y a plus de sacrifice pour le péché. Les versets 12-14 du chapitre 9 présentent d'une manière générale les sacrifices du jour des propitiations et de la génisse rousse, et font voir que Christ purifie la conscience. Le chapitre 10 fait l'application de cette doctrine.

~~~~~

Q. Dans 1 Corinthiens 14:29, l'expression « les autres » signifie-t-elle les autres prophètes ?

R. Cette question provient d'une erreur. *Les* prophètes ne sont nullement considérés dans l'Écriture comme un corps particulier. Ce n'est point *oi prophêtai,* mais, ceux qui sont prophètes. On lit au verset 31 « Vous pouvez tous prophétiser un à un, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés. » C'est une traduction fausse que de dire « que les prophètes parlent », et aussi « les esprits *des* prophètes ; » il faudrait dire « les esprits de prophètes. » Cela bien compris, il n'y a plus lieu à la question de notre correspondant. Le passage revient à ceci : « Quant à ceux qui sont prophètes, que deux ou trois personnes parlent, et que les autres jugent ; et si une chose est révélée à une autre personne qui est assise, que la première se taise. Car vous pouvez tous prophétiser un à un, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés. Et les esprits de prophètes sont assujettis aux prophètes ; c'est-à-dire, il peut se maîtriser et s'arrêter si une autre personne a quelque chose à dire. Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre (et ce serait du désordre si deux ou trois parlaient en même temps), mais de paix, comme dans toutes les assemblées des saints. Que vos *femmes* se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de parler. » Quant à tous les autres, cela leur est permis, si l'Esprit leur fournit quelque chose.

Q. Quelle est la part qui appartient à la femme dans les réunions religieuses ?

R. L'Écriture enseigne clairement qu'il n'est pas permis à une femme, même de faire des questions. Ce n'est convenable ni pour les anges, ni pour les hommes. S'il s'agit d'une assemblée dont l'entrée soit libre à un étranger *quelconque,* il faudrait la considérer comme une assemblée publique. Mais si c'est une réunion composée par invitation et qui comprenne d'autres personnes que des saints, elle est d'un caractère privé, et, à mon avis, la place qui y appartient à la femme est la même que celle qui lui revient dans tout autre assemblée particulière. Il faut se souvenir seulement que, dans les choses divines et chez les femmes chrétiennes, la modestie et la réserve sont d'un grand prix devant Dieu. Dans le cas d'une réunion régulière de l'assemblée, la femme doit certainement garder le silence. Quant aux réunions qui ont un caractère privé, il ne peut être question pour les femmes que de ce qui convient à la modestie. Nous sommes appelés à la paix.

~~~~~

Q. Quels rapports peut-on, ou ne doit-on pas avoir, d'après la Parole, avec ceux qui sont retranchés de la communion ?

R. D'abord, il est évident qu'on ne saurait avoir avec eux aucun des rapports qui impliquent la communion, comme de prier *ensemble,* ou de se trouver avec eux dans une même réunion sur le pied de l'édification et de l'exhortation *mutuelles,* ou de l'enseignement *réciproque.* La conduite prescrite à l'égard du lépreux, Lévitique 14 et 15, pour en constater, soit la maladie, soit la guérison, jette sur ce sujet toute la lumière désirable. Dans le premier cas, l'homme est encore dans le camp, lieu de la communion, et *on* l'amène au sacrificateur qui *seul est* compétent pour déclarer s'il y a lèpre. Dans le second, le lépreux est dehors où il a dû toujours crier, signal solennel et on ne peut plus digne de toute notre attention : Le lépreux ! Le lépreux ! Et le sacrificateur sort pour aller vérifier son état. Tous les rapports religieux qu'on peut avoir avec les personnes retranchées se bornent à ceci : prier pour eux, et, selon la capacité que nous en donne le Seigneur s'il nous y appelle, aller les trouver, dans notre caractère de *sacrificateurs,* là où ils sont, en dehors de la communion, pour constater l'œuvre de restauration que, dans sa grâce, le Seigneur a pu accomplir en leur faveur, et y coopérer avec Lui s'Il daigne nous employer à cette œuvre bénie.

Quant aux relations de la vie sociale ordinaire, l'Écriture impose aux saints, vis-à-vis des personnes excommuniées, une circonspection plus grande et une plus grande sévérité de rapports, que lorsqu'il s'agit tout simplement de mondains. Comparer entre autres passages, 1 Corinthiens 10:27, où liberté est laissée au croyant d'accepter l'invitation à dîner d'un incrédule, avec 1 Corinthiens 5:11, où cela même lui est absolument interdit. Voyez encore Romains 16:17 ; 2 Thessaloniciens 3:6, 14 ; 2 Jean 10.

Q. 1. L'instruction contenue en Matthieu 28:19, et portant de baptiser « au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit » est-elle la formule du baptême en vue de l'Église ?

Q. 2. Celle qui porte d'être baptisé au nom de Jésus Christ (Act. 2:38), et le commandement d'être baptisé au nom du Seigneur (Act. 10:48), ne doivent-ils pas être considérés comme un supplément d'instruction ?

Q. 3. Est-ce une seule et même chose que d'être baptisé « au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit », et d'être baptisé « au nom du Seigneur ? » Dans le cas contraire, quelle est la différence, et laquelle de ces deux formules devons-nous observer ?

Q. 4. Si Matthieu 28:19, contient la formule qui concerne l'Église, comment se fait-il que son emploi n'est point mentionné dans les Actes, tandis qu'il est fréquemment mention de croyants baptisés « au » nom du Seigneur Jésus ? (Act. 8:16 ; 19:5)

Q. 5. Les passages de Romains 6:3 et Galates 3:27 n'impliquent-ils pas que ces fidèles avaient été baptisés au nom du Seigneur Jésus Christ ?

R. À proprement parler, le baptême n'a rien à faire avec l'Église, du moins quand on l'envisage comme le corps de Christ. C'est d'un seul Esprit que nous sommes baptisés pour être un seul corps. Le baptême ne va pas plus loin, en figure, que la résurrection. Pour le corps, il faut de plus l'ascension de la tête, et en conséquence de cette ascension, l'envoi ici-bas du Saint Esprit dans le but de le former ; c'est la cène du Seigneur qui en est le signe sacramentel. C'est pourquoi le baptême est individuel, et exprime, comme par une figure, le fait que l'individu est transporté de la chair et de la vieille vie en Adam, par la mort, dans une nouvelle position en vie (mais sur la terre), en résurrection. Deux grandes vérités me paraissent accompagner cela : la révélation des personnes de la Divinité, car le Père a envoyé ici-bas le Saint Esprit qui les révèle. C'est une révélation de Dieu que nous avons dans cette révélation. Si donc je suis né de Dieu, même cette vérité pénètre toute ma relation. Dieu est mon Père ; en Christ ressuscité, j'ai la forme et la puissance de ma relation filiale, et c'est dans le Saint Esprit qu'est l'esprit d'adoption. C'est cependant la révélation de Dieu comme Père, Fils et Saint Esprit qui est principalement en question. L'autre grande vérité manifestée dans le christianisme, c'est que Jésus Christ (cet homme glorieux) est Seigneur ; notre Seigneur Jésus Christ.

Cette révélation de la Divinité (des personnes dans la Divinité) et de la Seigneurie de Christ, forme la base et la substance du christianisme lui-même, en tant que profession, en d'autres termes, de la profession chrétienne, en même temps que de la vérité subjective que la chair – déjà pleinement mise à épreuve – n'a absolument rien à dire à cela. Je dois entrer par la mort dans cette sphère nouvelle, en relation avec Dieu, et, comme ressuscité, devenir le serviteur de Christ reconnu Seigneur. De là vient qu'en Éphésiens 4, nous avons : 1° un seul corps, un seul Esprit, une seule espérance de notre vacation ; 2° un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême. La première triple série de ces unités constitue pleinement et dans son essence la chose céleste en connexion avec Christ ; et la seconde nous donne la profession sur la terre en connexion avec la Seigneurie de Christ. De là vient aussi que Paul, qui vit Christ seulement dans la gloire céleste, et à qui furent confiés le ministère et la révélation de l'Église, ne fut pas envoyé pour baptiser ; et qu'en Matthieu, où se trouve donnée la commission qui nous occupe, il n'est fait mention en aucune manière de l'ascension. Là, en effet, on a quitté Jérusalem, et Christ est avec le résidu déjà en Galilée autour de Lui, et ce que les disciples avaient à faire était de faire disciples les nations. Ceci ne se rattache pas directement au millénium, mais bien à l'administration de l'évangile du royaume qui le précède, et dont la nouvelle parvient à toutes les nations, avant que la fin arrive – la fin du siècle. Le millénium est introduit par le retour du Seigneur venant du ciel en gloire, et est précédé par la publication de l'évangile du royaume. De là vient encore qu'en Matthieu, le Seigneur dit : « Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle ; » c'est-à-dire, du siècle qui précède la venue du Messie en gloire dans le but d'établir le royaume publiquement. Aussi, ne vois-je pas de raison pour laquelle cette mission ne se poursuivrait pas quand l'Église sera partie : elle ne concerne pas l'Église d'une manière directe, mais le baptême ne se rapporte jamais

non plus directement à elle. Elle confesse le Père, le Fils et le Saint Esprit, ainsi que la Seigneurie de Christ lorsqu'il n'est pas encore révélé du ciel.

Le baptême est donc le témoignage public de notre réception par la mort et par la résurrection. C'est-à-dire que, maintenant que Christ est rejeté, nous avons dans le baptême le témoignage public que la chair n'a pas de place avec Dieu, que la vie est dans le Fils, et donnée de Dieu – et que c'est, en conséquence, sur le fondement de Dieu comme Père, Fils et Saint Esprit. Le Père qui a donné cette vie en envoyant Jésus, en qui elle se trouve, et le témoignage qu'en rend l'Esprit parce qu'il est la vérité – tout cela est sur la terre, ainsi que l'apôtre Jean le témoigne toujours. Il est aussi le témoignage public que, en tant que marchant dans ce monde, nous confessons Jésus comme le Seigneur et Lui sommes soumis.

Pour ce qui est de la formule, je n'y attache d'importance qu'en tant qu'elle est l'expression de la vérité. Je considérerais comme baptisés ceux qui seraient baptisés, *bona fide,* au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit, selon la Seigneurie actuelle de Christ, lors même que les mots n'eussent pas été employés. Tout en parlant ainsi, néanmoins, je regarde comme une chose qui a bien sa place et son importance de conserver et de tenir ferme une manière de s'exprimer exacte et saine. Et je n'ai pas besoin de dire qu'il n'y en a pas de meilleure que celle de l'Écriture, du Seigneur lui-même, et de ses apôtres. Je veux dire seulement que lors même qu'on ne s'en serait pas servi, mais que la personne eut été baptisée *de bonne foi,* avec la reconnaissance de la chose, ce serait un vrai baptême. Pour ma part, je les emploie toujours toutes deux, et je crois que quiconque est bien baptisé, est baptisé au Seigneur Jésus, *pour* le Seigneur Jésus, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Il est donné, par le moyen de la mort et de la résurrection, à Christ autrefois mort, mais ressuscité maintenant et Seigneur ; il est donné à Lui comme Seigneur, mais conformément à la révélation contenue dans ces paroles : « Toute langue confessera que Jésus Christ est Seigneur. » Nous le confessons ainsi lorsqu'il n'est pas manifesté comme tel devant le monde. Nous faisons cela par le moyen de la connaissance au Père, du Fils et du Saint Esprit, c'est-à-dire, de Dieu ainsi révélé. On n'est pas baptisé au Père, au Fils et au Saint Esprit. Par le baptême, nous sommes joints à Christ ressuscité, en tant que Seigneur. Nous sommes baptisés à Lui, pour Lui, mais c'est dans la confession de cette merveilleuse et complète révélation de Dieu en grâce, et en vérité aussi, par son moyen, mais par le Saint Esprit qui est la vérité. Cela implique naturellement la Seigneurie de Christ, et ainsi nous sommes baptisés en son nom. C'est à la chose que nous devons regarder, et non pas simplement à la formule.

Écho du témoignage, vol. 1, p. 140-143, 424-430, 544-548 [139-142, 423-429, 543-547]